SOUS PREFECTURE
DE DOUAI
13 JUIN 2019
ARRIVEE

République française
--*

Département du Nord **Arrondissement de Douai**
--* *-*-*

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE
--*
DECISION DIRECTE N°357.19/2019

TARIFS MUNICIPAUX AU 1er juillet 2019

Le Maire de la Commune de SIN-LE-NOBLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22,

Vu la délibération n°180.22/2014 du Conseil municipal du 29 avril 2014, visée en sous-préfecture de Douai le 9 mai 2014, portant délégation du Conseil municipal au Maire et plus particulièrement son point 2,

Vu la délibération n°140.43/2015 du Conseil municipal du 24 mars 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 30 mars 2015, portant fixation des tarifs au 1er avril 2015 pour l'Espace multi accueil Françoise Dolto,

Vu la délibération n°253.63/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification des tranches des quotients familiaux du dispositif caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord 3 « LEA » (Loisirs Equitables et accessibles),

Vu la délibération n°254.64/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification des tranches des quotients familiaux du dispositif caisse d'allocation familiales (CAF) du nord « LEA » (Loisirs Equitables et accessibles) tarification centres sociaux,

Vu la délibération n° 255.65/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification de la tarification des activités adultes du centre social,

Vu la délibération n°587.138/2015 du Conseil municipal du 15 décembre 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 18 décembre 2015, portant création d'un tarif piscine adultes spécifique pour les usagers extérieurs,

Vu la délibération n°161.32/ 2016 du Conseil municipal du 30 mars 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 04 avril 2016, relative à la tarification de l'Ecole de musique/ Théâtre/ Espace Danse "Claudine Collart" portant modification et rationalisation de ceux-ci,

Vu la délibération n°570.98/2016 du Conseil municipal du 17 octobre 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 20 octobre 2016 relative à la fixation des tarifs relatifs aux coûts de reproduction des copies d'archives/ d'actes municipaux,

Vu la délibération n°55.09/2017 du Conseil municipal du 13 février 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 février 2017, relative aux tarifs piscine pour les écoles non sinoises,

Vu la délibération n°258.39/2017 du Conseil municipal du 15 mai 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 19 mai 2017, relative à la création d'un tarif pour l'occupation de la redevance du domaine public « Chemin des 100 rasières »,

Vu la délibération n°363.55/2018 du Conseil municipal du 30 juin 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 04 juillet 2017, relative à la création d'un tarif remorque alimentaire journalier,

Vu la délibération n°571.85/2017 du Conseil municipal du 13 novembre 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2017, relative à la création d'un tarif pour l'occupation du

domaine public (Ecole municipale de musique, théâtre, espace danse Claudine Collart) par une association à but non lucratif dans le cadre d'un partenariat,

Vu la délibération n°563.77/2017 du Conseil municipal du 13 novembre 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2017, relative à la tarification des vacations de surveillance des opérations funéraires,

Vu la délibération n°69.12/2018 du Conseil municipal du 12 février 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 15 février 2018, relative à la création de tarifs piscine pour les écoles non sinoises hors Communauté d'agglomération du Douaisis,

Vu la délibération n°421.75/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif pour l'occupation de la piscine municipale par une association sportive non sinoise,

Vu la délibération n°424.78/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif horaire pour la présence d'un technicien lors de la location du théâtre municipal Henri Martel de Sin-le-Noble,

Vu la délibération n°426.80/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la saison culturelle 2018/2019 salle Maria Casarès création des tarifs des places,

Vu la délibération n° 428.82/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif pour les nouvelles disciplines enseignées à l'école de musique, théâtre, espace danse « Claudine Collart » : hip hop, danse orientale, zumba,

Vu la délibération n°278.42/2019 du Conseil municipal du 13 mai 2019, transmise en sous-préfecture de Douai le 16 mai 2019, relative à la fête foraine de Sin-le-Noble création de tarifs frais de gardiennage,

Vu la décision directe n° 460.58/2017 du 29 août 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 7 septembre 2017 portant fixation des tarifs municipaux au 15 septembre 2017,

Vu la décision n°80.09/2018 du 16 février 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 16 février 2018, relative à la révision de la tarification annuelle de l'occupation du domaine public communal par une friterie ou tout autre commerce ambulant du même type,

Vu la décision directe n°439.22/2018 du 18 juillet 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 19 juillet 2018 portant fixation des tarifs municipaux au 1er septembre 2018,

Vu la décision directe n°553.30/2018 du 30 août 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 04 septembre 2018 portant fixation des tarifs relatifs aux activités adultes des centres sociaux au 05 septembre 2018,

Vu la décision directe n°50.03/2019 du 29 janvier 2019, visée en sous-préfecture de Douai le 29 janvier 2019, portant fixation des tarifs au 1er février 2019 pour l'Espace multi-accueil Françoise Dolto,

Considérant que le Conseil municipal, dans un souci de bonne gestion administrative a choisi de déléguer au maire, sous sa surveillance et son contrôle, le pouvoir de fixer les tarifs des services municipaux ;

Considérant que le catalogue des tarifs municipaux a été actualisé au 1er septembre 2018 ; qu'en parallèle de nouveaux tarifs ont été créés alors que d'autres ont été supprimés ; qu'il apparaît pertinent, au vu de l'évolution des coûts des services de revoir le catalogue des tarifs ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs municipaux ;

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs municipaux comme suit au 1er juillet 2019 :

Services	Tarifs au 1er septembre 2018 (en euros)	Tarifs au 1er juillet 2019 (en euros)
CIMETIÈRES		
Vacation funéraire	22,50	23,00
Droit d'ouverture de case	16,50	17,00
Inhumation	33,00	34,00
Caveau d'attente 15 jours	35,00	36,00
- Par jour supplémentaire	3,50	4,00
Concessions		
Petite allée, la concession de 15 ans	175,00	180,00
Petite allée, la concession de 30 ans	350,00	360,00
Petite allée, la concession de 50 ans	800,00	815,00
Grande allée, la concession de 30 ans	760,00	775,00
Grande allée, la concession de 50 ans	980,00	995,00

Cimetière columbarium **Cimetière du Nord**		
	15 ans	
2 urnes pour les sinois	270,00	275,00
2 urnes pour les non sinois	540,00	550,00
	3o ans	
2 urnes pour les sinois	460,00	470,00
2 urnes pour les non sinois	920,00	940,00
	Cavurnes	
Concession de 15 ans	270,00	275,00
Concession de 30 ans	540,00	550,00
Renouvellement de la plaque pour 10 ans au jardin du souvenir	32,00	33,00

Jardin du Souvenir **Cimetière du Centre**		
	15 ans	
4 urnes pour les sinois	540,00	550,00
4 urnes pour les non sinois	1080,00	1100,00
	30 ans	
4 urnes pour les sinois	920,00	930,00
4 urnes pour les non sinois	1840,00	1860,00
Dispersion seule	13,00	13,50
Dispersion + plaque	46,50	47,00

DROITS DE PLACE		
Marché	A prendre en délibération motif : à un caractère fiscal	
Le mètre linéaire		
Le mètre linéaire, abonnement trimestriel		

Le mètre linéaire ou forfait annuel (1m x 50 semaines)		
Bornes électriques		
Crédit d'heures de consommation (100 h)		

Braderie		
Le mètre linéaire	1,07	1,07

Exposition de véhicules		
Par ½ journée pour 10 véhicules	100,00	100,00
Par jour pour 10 véhicules	190,00	190,00
Stationnement de camion magasin par jour	190,00	190,00

Fête foraine		
Manège (le m²)	1,20	1,25
Stand (le m²)	1,30	1,35
Gardiennage pour la durée de la fête foraine		
Manèges adultes et attractions		100,00
Manèges enfantins		60,00
Boîte à rires		80,00
Grandes boutiques (plus de 6 mètres linéaires)		60,00
Petites boutique		30,00
Versement d'arrhes pour les foraines en zone bleue		50%

Place du cirque		
a/ Stationnement		
Cirque / jour	180,00	180,00
Cirque éducatif	Gratuit	Gratuit
b/ Branchement électrique et eaux par caravane		
Pour les forains participant à la fête foraine de Sin le Noble	65,00	70,00
Pour les forains de l'extérieur qui ne participant pas à la fête foraine de Sin le Noble	250,00	265,00

DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT		
Vente de fleurs : Chrysanthèmes (le mètre linéaire)	0,62	0,65
Friterie (tarif annuel)	600,00	620,00
Remorque alimentaire (journalier)	40,00	44,00
Panonceau publicitaire (tarif annuel)	25,00	26,00
Canalisation souterraine (le mètre linéaire)	0,68	0,70

Rôtisserie	30,00	32,00
Location d'une place de parking (tarif annuel)	215,00	215,00
Utilisation des dépendances du domaine public à des fins privatives sans emprise "Chemin des 100 rasières" (tarif annuel)	150,00	153,00

INDUSTRIE DU TAXI		
Dépôt de garantie d'une plaque de contrôle	48,00	50,00
Droits de stationnement (par an et par avance)	65,00	70,00

ETAT CIVIL		
Duplicata du Livret de famille	7,00	7,50
Reproduction des copies- archives municipales / actes administratifs :		
* Copie A4 en noir et blanc	0,18	0,18
* Copie sur disquette	1,83	1,83
* Copie sur CD Rom	2,75	2,75
Droit pour la certification d'acte et/ou le visa pour authentification, coût s'ajoutant au coût de reproduction, par unité d'opération (code de patrimoine)	3,50	3,50

JARDINS OUVRIERS		
Rue de Lambres : la parcelle	11,2	12,00

ELECTIONS - COPIE DE LA LISTE ELECTORALE **Circulaire du 25/07/2013** (maintien des tarifs)		
Copie sur papier	0,18	0,18
Copie sur disquette	1,83	1,83
Copie sur CD Rom	2,75	2,75

LOCATIONS DE SALLES		
Pour chaque salle		
Acompte	30%	30%
Prêt sono + présence d'un régisseur (de l'heure)	36,00	36,00
Eclairage + présence d'un régisseur (del'heure)	36,00	36,00
Casse de vaisselle, casse de mobilier et absence de nettoyage payable avec une caution de :	120,00	120,00
Déplacement injustifié de l'astreinte	95,00	95,00

Salle Henri Martel		
Manifestations payantes pour le public et associations sinoises	312,50	312,50

Manifestations payantes pour le public et associations non sinoises	1800,00	1840,00
Deux jours de suite pous les associations sinoises	468,00	468,00
Deux jours de suite pour les associations non sinoises	2850,00	2900,00
Manifestations gratuites pour le public et associations sinoises	84,00	84,00
Manifestations gratuites pour le public et associations non sinoises	950,00	980,00
Spectacles par des producteurs et opérations commerciales (la journée d'utilisation)	2250,00	2300,00
Présence d'un technicien (à l'heure)	26,00	26,00

Salle Maria Casarès		
Organisateurs sinois de projets culturels	157,00	157,00
Organisateurs non sinois de projets culturels (1 jour)	560,00	580,00
Organisateurs non sinois de projets culturels (2 jours)	880,00	880,00
La journée supplémentaire pour les non sinois	360,00	370,00

Salle de la Nichée		
Elus, personnel communal, associations	162,00	162,00
Tout autre particulier	350,00	360,00
Réunion, Vin d'honneur	200,00	205,00

Salle Ronny Coutteure		
Uniquement réception, Vin d'honneur	200,00	210,00
Arbre de Noël	76,50	80,00
Lotos, expositions, expositions-vente, concours de belote, thés dansant		
* Associations sinoises	62,50	62,50
* Particuliers sinois	428,00	440,00
* Associations et particuliers non sinois	1120,00	1145,00

Espace Aragon - Salle Daniel Crunelle		
Elus, personnel communal et associations sinoises	67,00	67,00
Particuliers et associations non sinoises	200,00	205,00

Salle Jean-Jacques Rousseau		
Manifestations payantes pour le public, associations sinoises	240,00	240,00
Manifestations payantes pour le public, associations non sinoises	565,00	580,00
Deux jours de suite, associations sinoises	317,00	317,00

Deux jours de suite, associations non sinoises	765,00	780,00
Manifestations gratuites pour le public, associations sinoises	63,50	63,50
Manifestations gratuites pour le public, associations non sinoises	260,00	280,00

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
Droit d'inscription pour un sinois	3,30	3,40
Droit d'inscription pour un non sinois	13,00	15,00
Pénalité de retard	1,50	1,60
Pénalité par livre détérioré ou perdu	18,00	20,00

RESTAURATION A DOMICILE		
Revenu jusque 580 €	3,40	3,45
Revenu de 580 € à 915 €	4,60	4,70
Revenu de 915 € à 1220 €	6,05	6,15
Revenu au-delà de 1220 €	7,10	7,25

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THEATRE, ESPACE DANSE « CLAUDINE COLLART »		
		Tarifs à compter du 1er juillet 2019 en euros
	MUSIQUE	
SINOIS		
RSA	**½ TARIF**	**½ TARIF**
Participant aux activités de : l'orchestre, la chorale,...	**Gratuit**	**Gratuit**
Pratiques musicales		
Eveil Musical seul ou Formation Musicale seule		
1er enfant*	26,00	27,00
2ème enfant*	23,50	24,50
3ème enfant*	22,00	23,00
Formation Instrumentale seule		
Par enfant	31,00	32,00
Formation Musicale + instrument		
1er enfant*	38,50	40,00
2ème enfant*	36,50	38,00
3ème enfant*	34,00	35,00
Locations		
Instrument *(emporté à domicile)*		
Par enfant	26,00	27,00

Instrument sur place (*percussions, piano, harpe*)		
Par enfant	21,00	22,00
N'intégrant aucune des activités (orchestre, chorale,...) ou présent à moins de 70% des activités		
Par enfant /Adulte	285,00	290,00
EXTERIEURS		
Participant aux activités de : l'orchestre, la chorale...	**Gratuit**	**Gratuit**
Pratiques musicales		
Eveil Musical		
1er enfant	107,00	110,00
2ème enfant	97,00	99,00
Formation Musicale seule		
1er enfant	235,00	239,00
2ème enfant	214,00	219,00
Formation Instrumentale seule		
Par enfant	235,00	239,00
Formation Musicale + instrument		
1er enfant*	290,00	295,00
2ème enfant*	265,00	270,00
Locations		
Instrument (*emporté à domicile*)		
Par enfant	31,00	32,00
Instrument sur place (*percussions, piano, harpe*)		
Par enfant	26,00	27,00
N'intégrant aucune des activités (orchestre, chorale,...) ou présent à moins de 70% des activités		
Par enfant/Adulte	295,00 €	299,00
THEATRE		
SINOIS		
RSA	**½ TARIF**	**½ TARIF**
Initiation, improvisation (*-18 ans*)		
1er enfant	27,00	28,00
2ème enfant	23,00	24,00
3ème enfant	18,00	20,00

Atelier adulte, même famille *(père, mère, enfant)*		
1er adulte	72,00	74,00
2ème adulte	62,00	64,00
3ème adulte	52,00	54,00
EXTERIEURS		
Initiation, improvisation *(-18 ans)*		
1er enfant	52,50	54,00
2ème enfant	42,50	44,00
Atelier adulte, même famille *(père, mère, enfant)*		
1er adulte	145,00	149,00
2ème adulte	125,00	129,00
ESPACE DANSE		
SINOIS		
RSA	**½ TARIF**	**½ TARIF**
Classique : pour les enfants de 4 à 8 ans *(au 31/12 de l'année)*	**l'année**	**l'année**
1er enfant	162,00	166,00
2ème enfant	115,00	119,00
3ème enfant	53,00	55,00
Pour les enfants au-delà de 8 ans ***(classique + modern jazz)***	**l'année**	**l'année**
1er enfant	229,00	234,00
2ème enfant	156,00	159,00
3ème enfant	73,50	75,00
Cours adulte *(classique et modern jazz)*	229,00	234
EXTERIEURS		
Classique : pour les enfants de 4 à 8 ans *(au 31/12 de l'année)*	**l'année**	**l'année**
1er enfant	310,00	320,00
2ème enfant	235,00	245,00
Pour les enfants au-delà de 8 ans ***(classique + modern jazz)***		
1er enfant	395,00	399,00
2ème enfant	305,00	315,00
Cours adulte *(classique et modern jazz)*	312,00	320,00

Participants aux activités de l'association Craktapo (annuel)	10,00	12,00
Hip Hop (1h30 hebdomadaire)		
Sinois inscrits	105,00	110,00
Sinois non inscrits	145,00	150,00
Extérieurs inscrits	165,00	170,00
Extérieurs non inscrits	205,00	220,00
Danse orientale (1h00 hebdomadaire)		
Sinois inscrits	105,00	110,00 €
Sinois non inscrits	145,00	150,00 €
Extérieurs inscrits	165,00	170,00 €
Extérieurs non inscrits	205,00	220,00 €
Zumba (1h30 hebomadaire)		
Sinois inscrits	105,00	110,00 €
Sinois non inscrits	145,00	150,00 €
Extérieurs inscrits	165,00	170,00 €
Extérieurs non inscrits	205,00	220,00 €
PISCINE		
Bonnet de bain	1,60	1,70 €

Séance scolaire		
Enfant sinois en classe élémentaire	Gratuit	Gratuit
Enfant non sinois en classe élémentaire	4,10	4,00
Enfant en classe secondaire (commune et hors commune)	1,10	1,10
Enfant au CLSH extérieurs à Sin le Noble	3,60	3,60
Ecole primaires non sinoises (par créneau)	60,00	60,00
Ecole primaire non sinoises (hors CAD) (par créneau	65,00	67,50

Séance publique		
Enfant moins de 16 ans	1,40	1,40
Etudiant	1,40	1,40
Adulte sinois	2,50	2,50
Adulte non sinois	3,00	3,00
Abonnement enfant (10 entrées)	9,00	9,00
Abonnement adulte Sinois (10 entrées)	19,00	19,00
Abonnement adulte non Sinois (10 entrées)	25,00	25,00
Location de matériel	1,00	1,00
Leçon de natation sinois	3,90	3,90
Leçon de natation non sinois	6,90	6,90

Aquagym		
La séance pour les sinois	4,60	4,60
la séance pour les non sinois	5,70	5,70
Abonnement 10 leçons pour les sinois	38,00	38,00
Abonnement 10 leçons pour les non sinois	51,00	51,00
Water polo (abonnement)	13,00	13,00

Association sportive non sinoise (par créneau d'une heure)	32,50	33,50

MANIFESTATIONS CULTURELLES		
Saison théâtrale		
* Tarif plein : la place	10,00	10,00
* Tarif réduit : la place (tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, CMU, minimum vieillesse et étudiants)	6,00	6,00
* Carte famille : (permettant d'obtenir un tarif à 2,50 € la place)	10,50	10,50
Salle Maria Casarès « Les Sinoiseries »	Tarif en vigueur pour la saison culturelle 2018/2019	
* Tarif plein : la place	6,00	
* Tarif réduit : la place (pour les moins de 18 ans, les plus de 70 ans, les demandeurs d'emploi, aux associations, aux comités d'entreprises, au personnel communal, aux allocataires des minima sociaux)	4,00	

Ecole de Musique/Théâtre/Espace de Danse		
* Tarif gala spectacle de l'espace municipal de danse (tarif unique pour tous = 1 place gratuite à chaque enfant de l'espace de danse)	6,00	6,00

Forum des associations		
* Prix du repas	7,00	7,00

ESPACE MULTI ACCUEIL		
Considérant que chaque année la CNAF détermine un revenu "plancher" et un revenu "plafond"		
Pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, les montants à retenir sont ceux perçus pour l'année 2017 (année de référence sur CDAP)		
Place d'éveil - Tarif horaire - sinois - plafond :		
* 1 enfant	2,92	2,92
* 2 enfants	2,44	2,44
* 3 enfants	1,95	1,95

* 4 à 7 enfants	1,46	1,46
* A partir de 8 enfants	0,97	0,97
Place d'éveil - Tarif horaire - sinois - plancher :		
* 1 enfant	0,41	0,41
* 2 enfants	0,34	0,34
* 3 enfants	0,27	0,27
* 4 à 7 enfants	0,21	0,21
* A partir de 8 enfants	0,14	0,14
Place d'éveil - Tarif horaire - non sinois - plafond :		
* 1 enfant	3,50	3,50
* 2 enfants	2,93	2,93
* 3 enfants	2,34	2,34
* 4 à 7 enfants	1,75	1,75
* A partir de 8 enfants	1,16	1,16
Place d'éveil - Tarif horaire - non sinois - plancher :		
* 1 enfant	0,49	0,49
* 2 enfants	0,41	0,41
* 3 enfants	0,32	0,32
* 4 à 7 enfants	0,25	0,25
* A partir de 8 enfants	0,17	0,17

Place d'urgence :	Tarif horaire de la famille	Tarif horaire de la famille

Enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide Sociale à l'Enfance	1,47	1,69

Enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH à la charge de la famille (même si ce n'est pas celui est accueilli)	Tarif immédiatement inférieur	Tarif immédiatement inférieur

Pour les membres du personnel communal, seront appliqués les pourcentages suivants :		
* Pour les familles sinoises	Réduction de 10%	Réduction de 10%
* Pour les familles extérieures	Réduction de 10% augmentée d'une majoration de 20%	Réduction de 10% augmentée d'une majoration de 20%

RESTAURATION		
Repas à destination d'associations sportives organisant des "stages" ou séminaires pour les adhérents	5,30	5,40

Article 2 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur des Affaires Financières ainsi que Monsieur le Trésorier Principal par intérim sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et, de sa publication.
Le recours peut être introduit par le biais du télérecours citoyens, à l'adresse suivante : https://citoyens.telerecours.fr.

A Sin-le-Noble, le 12 juin 2019
Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 13 JUIN 2019
Et de la notification le 13 JUIN 2019
Fait à Sin-le-Noble, le 13 JUIN 2019
Le Maire

Christophe DUMONT